



refus+oqtf+IRTF+1an de prison+amende 3750e après 15 ans en France

Par **MAZy**, le **07/08/2020** à **11:08**

boujour tout le monde

j'ai 15ans et 10 jours en France avec toutes les preuves (preuves en papier et electroniques)

le 28/07/2017 j'ai déposé une demande de titre de séjour auprès de la préfecture des A.M

à l'époque j'avais 12ans de présence

6 mois d'attente sans aucune suite, en 2018 j'ai engagé un recours contentieux auprès du TA de Nice

en février 2019 le TA annulé la décision implicite

en avril 2019 je me suis rendu en préfecture pour demander des explications, ce jour là ils ont refusé ni vérification de mon dossier ni délivrance d'un récépissé, alors j'ai engagé un autre recours contentieux et qu'il est en cours jusqu'à maintenant

janvier 2020 le directeur de la DRIM m'a envoyé un courrier où il a décidé de me régulariser et me délivrer un titre de séjour vie et familiale sur le fondement de l'art6 de l'accord F/A 1968

et m'a demandé de prendre un rendez vous

le 23/07/2020 la préfecture m'a convoqué au guichet 3 et on m'a délivré un récépissé de 6 mois sans travail et on m'a fait payer une deuxième fois le timbre fiscal

trois jours plus tard j'ai remarqué que AES est écrit en haut à gauche du récépissé et ça se voit pas, là j'ai commencé à douter

le 28/07/2020 et à après 7 jours seulement le directeur adjoint de la DRIM et après le départ de son directeur en congé m'a envoyé une notification de 6 pages refus+oqtf+irtf+prison un an+3750E d'amende d'ici un mois si je quitte pas la France

ses arguments: insuffisance de preuves en 2013 et 2016

ce directeur adjoint a présenté de fausses informations et il a mis la décision de son directeur en cause, ce dernier a réexaminé mon dossier

séjour vie privée et familiale sur le fondement de l'ART 6 de l'accord Franco/algérien de 1968

je vous demande de prendre un rendez vous auprès du bureau de l'admission au séjour
accueil 3

pour la délivrance d'un récépissé en attendant la fabrication de la carte de séjour